



Assemblée générale du 14 novembre 2018

Extrait des délibérations

Délibération concernant la mise à jour des Statuts du Syndicat Mixte Lybertec suite à la sortie du département du Rhône

En application de la loi NOTRe, le Département du Rhône a décidé de sa sortie du Syndicat Mixte Lybertec. Cette modification a nécessité la mise à jour des statuts dudit syndicat.

Par ailleurs, suite au changement de la personnalité juridique de la CCI du Beaujolais, l'article 2 intitulé « MEMBRES » des statuts du Syndicat Mixte Lybertec doit également prendre en compte cette modification. Désormais le terme « Chambre de commerce et d'industrie de Villefranche et du Beaujolais » sera remplacé par « la chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par la Chambre de commerce et d'industrie locale Beaujolais ».

Après en avoir délibéré, il est demandé à l'Assemblée Générale :

- ⇒ d'approuver, conformément à l'article 12 des statuts du Comité Syndical Lybertec, les modifications des statuts telles qu'exposées ci-dessus et acte la sortie du Département du Rhône,
- ⇒ de donner tout pouvoir à Philippe GUERAND, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum :	61	Voix pour :	106
Présents :	61	Voix contre :	0
Représentés :	45	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme

Le 19 novembre 2018, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND